

LE CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) « AGECLIC » s'adresse aux :

- Personnes de plus de 60 ans,
- Enfants et adultes en situation de handicap,
- Aidants et à l'entourage.

Il propose :



- Un espace d'information, de conseil et d'accompagnement



- Une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),



- Des actions locales d'information et de prévention

CONTACTEZ-NOUS

Vous recherchez une information ?

Vous souhaitez avoir un rendez-vous ?

Vous voulez vous inscrire à une action ?



Maison France Services de la Bretagne romantique, 3 rue de la mairie à Combourg (35270)



02 23 16 45 45



clic@ageclic.fr



www.ageclic.fr



Rendez-vous possibles à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

ASSEMBLEE GENERALE

L'AGECLIC est une association. Chaque année, une assemblée générale est tenue.

Cette année, elle aura lieu :

Mardi 16 avril 2024

17h30

Lycée Abbé Pierre à Tinténiac.

Cette assemblée sera l'occasion de partager la nouvelle identité du service.

Vous souhaitez siéger au conseil d'administration ?

Merci de nous le faire savoir par mail dans les meilleurs délais à clic@ageclic.fr

PROCHAINEMENT

Le deuil, si on en parlait ?



LE DEUIL :
SI ON EN PARLAIT ?

"TEMPS QU'IL EN RESTE"
SPECTACLE TOUT PUBLIC
AVEC YANN SYLVERE LE GALL
& ALICIA DICOUSTEL

SUIVI D'UN ECHANGE AVEC LE COLLECTIF VIVRE SON DEUIL

JEUDI 28 MARS 2024
14H30
Accueil dès 14H

ENTREE LIBRE & GRATUITE

Salle Ile et Donac (rue de Saint-Mirel)
TINTÉNIAC

UNE INITIATIVE DE CINQ ÉLÈVES DE TERMINALE
DU LYCÉE ABBÉ PIERRE

Cinq élèves de Terminale du Lycée Abbé Pierre de Tinténac ont décidé de mener une action sur le deuil, sujet souvent tabou.

Le spectacle " Temps qu'il en reste " de la Compagnie Ocus invitera le public à l'écoute de contes aux messages universels et aux musiques glanées dans le monde entier. S'en suivra un échange proposé par des membres du collectif "Vivre son deuil" où le public pourra poser ses questions.

Jeudi 28 mars 2024

14h30

Salle Ile et Donac à Tinténac

INFORMATIONS & DEMARCHES

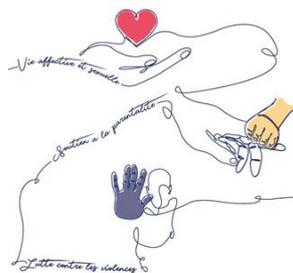
**Connaissez-vous
Intimagir Bretagne ?**

Le site d'Intimagir Bretagne permet à toute personne en situation de handicap, ou aux personnes qui l'accompagnent, d'être informés et conseillés sur les sujets de :

- vie intime, affective et sexuelle
- parentalité
- lutte contre les violences

Vous y trouverez des actualités, des évènements à venir, mais également :

- un annuaire cartographique pour trouver facilement un.e professionnel.le ou une structure sensibilisé.e au handicap ;



- un espace ressource pour découvrir des vidéos, des podcasts, des livres et brochures d'informations, ou encore des sites internet ;
- une rubrique pour partager et consulter des témoignages, des conseils, ou des questions/réponses.



www.intimagir-bretagne.fr

Un nouveau formulaire pour la demande d'aides à l'autonomie à domicile

Le document est une page de titre et la première page d'un formulaire intitulé "Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées". Le logo de la Bretagne est visible en haut à gauche, et celui de l'ADPA (Association Départementale des Personnes Âgées) en haut à droite. Le titre principal est "Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées". En dessous, il est précisé que le formulaire est conçu par le Ministère chargé des personnes âgées. Le document est divisé en sections : "Comment constituer votre dossier ?" avec une liste de 4 étapes (lire la notice, remplir le formulaire, rassembler les documents, envoyer le dossier) et "Pour aller plus loin" avec des liens vers le site internet du département, l'assurance retraite, et le site des personnes âgées. Une section "Notice, partie à conserver" est également présente. Le document est daté du 16/03/2024 et porte le numéro 16301*01.

Ce formulaire papier, utilisé partout en France, permet de faire la demande pour l'une de ces prestations :

- l'Accompagnement à domicile des personnes âgées proposé par les caisses de retraite
- l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), proposée par le département.

Selon votre niveau de perte d'autonomie, l'une ou l'autre aide pourra vous être accordée.

Pour toute information, contactez-nous.

Avec le soutien de

